

ANNEXE 2

COPIES EN CIRCULATION

1. Vice-président, opérations et capitaine du port Administration portuaire de Montréal	16. Poste de commandement Administration portuaire de Montréal
2. Directeur, sûreté et prévention des incendies Administration portuaire de Montréal	17. Monsieur Gilbert Prévost Planification des secours - SSIM
3. Directeur des opérations Administration portuaire de Montréal	18. Monsieur Stéphane Robitaille Planification des secours - SSIM
4. Capitaine de port adjoint, section maritime Administration portuaire de Montréal	19. Monsieur Yves Thibeault Centre de sécurité civile de Montréal
5. Capitaine de port adjoint, section terrestre Administration portuaire de Montréal	20. Monsieur Michel Robert Service d'incendie de Contrecoeur
6. Centre de contrôle Administration portuaire de Montréal	21. Monsieur Robert Reiss Environnement Canada
7. Coordonnateur, opérations Administration portuaire de Montréal	22. Monsieur Patrick Dezainde Environnement Québec
8. Superviseur de la sûreté Administration portuaire de Montréal	23. Monsieur Louis Legault Urgences-Santé
9. Superviseur de la sûreté Administration portuaire de Montréal	24. Monsieur Jacques Brouillette Sécurité civile du Québec
10. Inspecteur en prévention des incendies Administration portuaire de Montréal	25. Monsieur Denys Pouliot Administration de pilotage des Laurentides
11. Inspecteur en prévention des incendies Administration portuaire de Montréal	26. Monsieur André Audet GCC / Recherche et sauvetage
12. Inspecteur en prévention des incendies Administration portuaire de Montréal	27. Monsieur Hubert Desgagnés GCC / Recherche et sauvetage
13. Inspecteur en prévention des incendies Administration portuaire de Montréal	28. Directeur régional GCC
14. Inspecteur en prévention des incendies Administration portuaire de Montréal	29. Responsable SCTM - Longueuil
15. Inspecteur en prévention des incendies Administration portuaire de Montréal	30. Monsieur Robert Bégin Directeur régional - Sécurité publique et protection civile du Canada

31. Monsieur Pierre Bernier - SPVM Planification opérationnelle	
32. Monsieur Denis Caouette SPVM	
33. Monsieur Marcel Savard Sûreté du Québec	
34. Unité mixte ENEP GRC	
35. Madame Lucie Vézina GCC	
36. Service de police de Ste-Julie	
37. Transports Canada Sécurité Sûreté	
38. Monsieur Pierre Foucault Centre 9-1-1	
39. Monsieur Normand Robert Centre d'inspections Tellier Agence des services frontaliers du Canada	

TABLE DES MATIÈRES

1.0	INFORMATIONS GÉNÉRALES	1-01
1.1	Objectif du plan d'urgence.....	1-01
1.2	Définitions.....	1-01
1.3	Éléments potentiellement à risque sur le territoire du port de Montréal.....	1-02
1.3.1	Risques généraux.....	1-02
1.3.2	Risques particuliers à l'édifice du port de Montréal.....	1-03
1.3.3	Risques particuliers au 3400 Notre-Dame, bâtiment d'entretien et chemin de fer, section 42.....	1-05
1.3.4	Risques particuliers à l'élévateur #4.....	1-08
2.0	RÔLES ET RESPONSABILITÉS	2-01
2.1	Organigrammes du port de Montréal.....	2-01
2.2	Désignation des organismes-directeurs.....	2-01
2.3	Agent de liaison de planification d'urgence.....	2-01
2.4	Poste de commandement de la capitainerie.....	2-01
2.5	Rôles et responsabilités des intervenants internes.....	2-16
	Gérant du site du sinistre.....	2-17
	Haute direction.....	2-19
	Capitaine de port adjoint, section maritime.....	2-20
	Coordonnateur du centre de contrôle.....	2-21
	Capitaine de port adjoint, section terrestre.....	2-22
	Inspecteurs en prévention incendie.....	2-23
	Directeur, sûreté et prévention des incendies.....	2-24
	Agent de sûreté.....	2-25
	Services techniques.....	2-26
	Service de l'environnement.....	2-27
	Service de l'entretien.....	2-28
	Service des communications.....	2-29
	Directeur des ressources humaines.....	2-30
	Services financiers.....	2-31
	Technologie de l'information.....	2-32
2.6	Rôle et responsabilité des intervenants externes.....	2-33
	Garde côtière canadienne.....	2-34
	Environnement Canada.....	2-35
	Ministère québécois de l'Environnement.....	2-36
	Commission canadienne de sûreté nucléaire.....	2-37
	Agence de santé publique du Canada.....	2-38
	Ressources naturelles Canada, division des explosifs.....	2-39
	Transports Canada, division sécurité des navires.....	2-39
	Bureau de la sécurité des transports.....	2-39
	Développement des ressources humaines Canada.....	2-39
	Citoyenneté et Immigration Canada.....	2-39
	Service d'incendie impliqué.....	2-40
	Services de police qui desservent le territoire du port de Montréal.....	2-41
	S.P.V.M.	2-41

	Service de police de Ste-Julie.....	2-41
	Terminaux impliqués.....	2-42
	L'agent du navire impliqué.....	2-43
	Capitaine du navire impliqué.....	2-44
3.0	PLAN DE COMMUNICATION.....	3-01
3.1	Organigramme d'actionnement de l'urgence.....	3-01
3.2	Communications externes.....	3-01
3.3	Réseau d'avertissement et alerte.....	3-04
4.0	FORMULAIRES.....	4-01
4.1	Rapport chronologique.....	4-01
4.2	Rapport d'incident maritime.....	4-02
4.3	Rapport d'incendie ou d'intervention.....	4-07
4.4	Rapports de pollution.....	4-09
4.4.1	Rapport de pollution - centre de contrôle de la capitainerie.....	4-09
4.4.2	Rapport de pollution maritime.....	4-11
4.4.3	Rapport de pollution terrestre et atmosphérique.....	4-18
4.5	Rapports de matières dangereuses.....	4-22
4.5.1	Incident de matières dangereuses - centre de contrôle de la capitainerie.....	4-22
4.5.2	Rapport d'incident de marchandises dangereuses.....	4-23
4.6	Transports Canada.....	4-26
4.7	Appel à la bombe et terrorisme.....	4-27
4.7.1	Appel à la bombe.....	4-27
4.7.2	Terrorisme et prise d'otage.....	4-30
4.8	Demandes particulières.....	4-32
4.8.1	Mise en demeure.....	4-32
4.8.2	Demande de dépôt de garantie.....	4-33
5.0	PLANS D'ÉVACUATION ET CONSIGNES.....	5-01
5.1	Cité du Havre.....	5-01
5.2	Section 42.....	5-14
5.3	Sutherland.....	5-21
5.4	Élévateur à grain #4.....	5-25
5.5	Procédures à suivre lors de la découverte d'un incendie par une équipe de train.....	5-37
5.6	Procédures d'intervention dans le tunnel Louis H.-Lafontaine.....	5-39
5.7	Procédures d'évacuation du centre de contrôle de la capitainerie.....	5-43
6.0	PLAN D'AUTOMATISMES EN MATIÈRE D'URGENCE.....	6-01
	Chapitre 1 But.....	6-03
	Chapitre 2 Juridiction et autorité.....	6-04
	Chapitre 3 Mission générale.....	6-05
	Chapitre 4 Plan d'appel.....	6-06
	Chapitre 5 Fuite de produits dangereux et CBRN.....	6-07
	Chapitre 6 Incendie terrestre.....	6-13
	Chapitre 7 Incendie à bord d'un navire à quai.....	6-14

Chapitre 8 Incendie à bord d'un navire dans le fleuve	6-15
Chapitre 9 Collision, navire VS navire	6-16
Chapitre 10 Collision, navire VS quai	6-17
Collision, d'un navire avec un pilier du pont Jacques-Cartier	6-17
Chapitre 11 Naufrage - échouement	6-18
Chapitre 12 Alerte à la bombe	6-19
Chapitre 13 Terrorisme et prise d'otage	6-20
Chapitre 14 Écrasement d'aéronef dans les limites du port de Montréal	6-21
7.0 PROTOCOLE D'ENTENTE SUR LES CAS DE POLLUTION.....	7-01
8.0 PROTOCOLE D'ENTENTE RECHERCHE ET SAUVETAGE.....	8-01
9.0 PROTOCOLE D'ENTENTE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES	9-01
10.0 PLAN D'INTERVENTION – URGENCE QUARANTENAIRE.....	10-01
11.0 SÛRETÉ DES INSTALLATIONS MARITIMES POUR NAVIRES DE CROISIÈRE	11-01
• Annexe – Dispositions d'exploitation portant sur la sûreté des installations maritimes pour navires de croisière	11-28
12.0 FORMATIONS DES INTERVENANTS D'URGENCE	12-01
13.0 POLITIQUES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL.....	13-01
14.0 GUIDE D'OPÉRATIONS NORMALISÉES	14-01
15.0 LOI SUR LA PROTECTION CIVILE	15-01
16.0 LOI SUR LES MESURES D'URGENCE	16-01
17.0 CARTES DU PORT DE MONTRÉAL	17-01

1.3 Éléments potentiellement à risque sur le territoire du port de Montréal

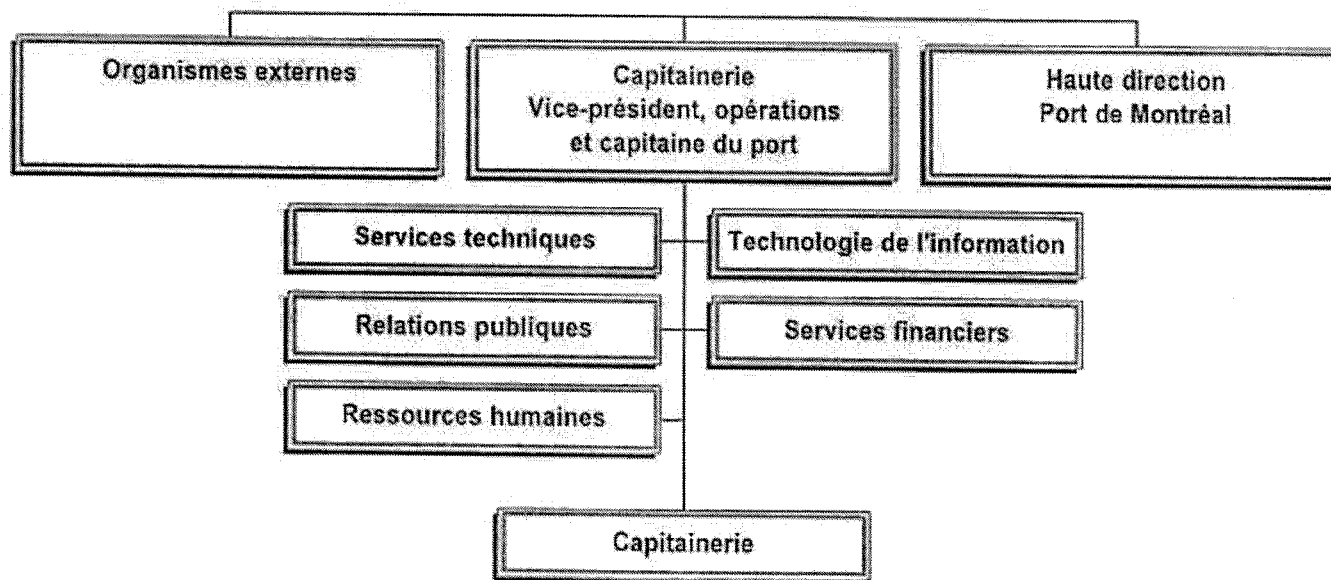
1.3.1 Risques généraux

Voici la liste des risques généraux qui ont été répertoriés sur le territoire du port de Montréal : (Notez : ces risques ne sont pas par ordre de priorité.)

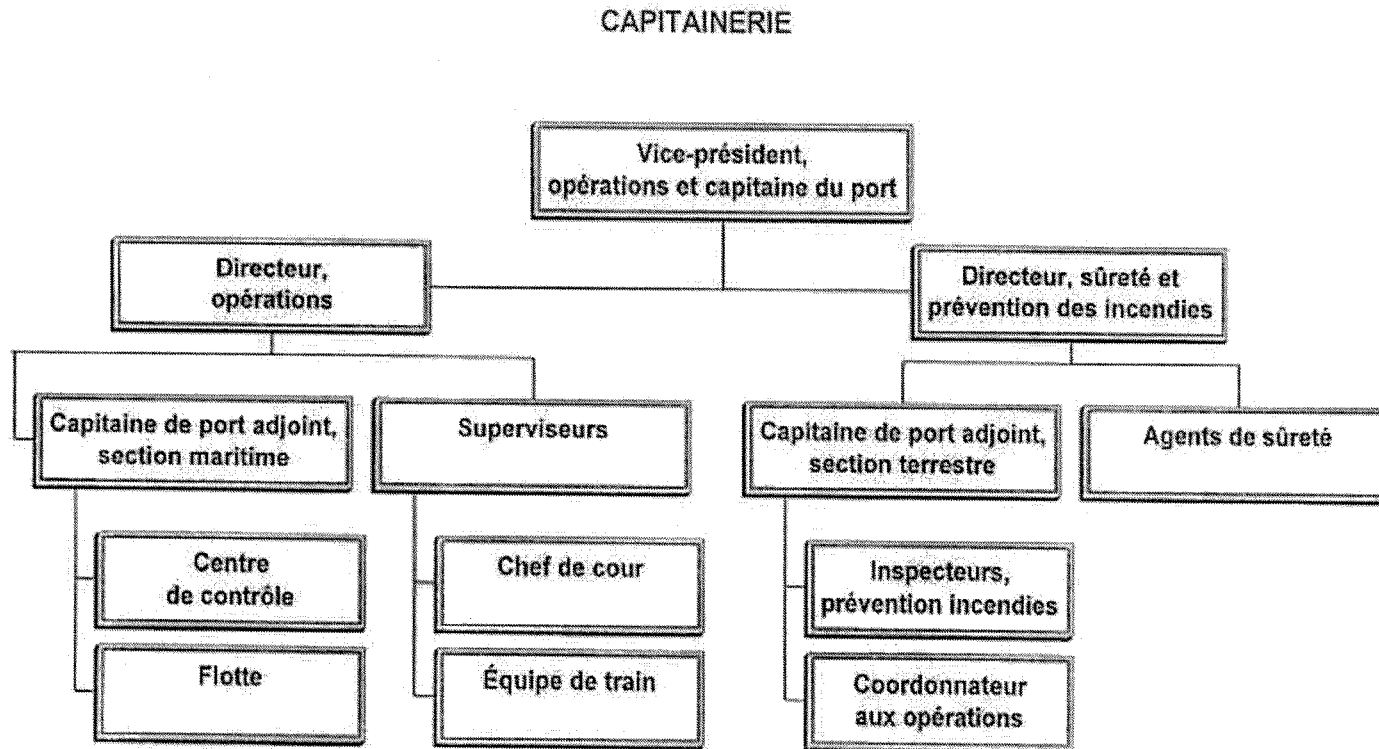
1. les navires de toutes sortes;
2. l'entreposage de cargaison générale;
3. les équipements de manutention de cargaison de toutes sortes, fixes et mobiles;
4. l'entreposage de marchandises dangereuses, toutes classes;
5. l'entreposage de biens de consommation industriel, de bureau et personnel;
6. les équipements électriques à haute tension;
7. les équipements électriques contenant des BPC et leur entreposage;
8. les systèmes d'alimentation en carburant de chauffage au gaz naturel, au propane, au mazout et à l'électricité;
9. les systèmes de refroidissement pour les entrepôts frigorifiques et les bâtiments;
10. les accidents de tous genres de véhicules (air, mer, routier et ferroviaire);
11. les accidents de manutention de cargaison;
12. les affaissements de structure et ou de terrain;
13. les travaux de réparation, de rénovation et de démolition;
14. les conflits de travail;
15. les prises d'otage;
16. les mutineries à bord de navire;
17. les détournements de navire;
18. les navires cherchant un port de refuge suite à une avarie;
19. les pipelines;
20. les alertes à la bombe;
21. les quarantaines;
22. les désordres sociaux, autre que la guerre;
23. les manifestations;
24. les terminaux pour navires passagers;
25. les élévateurs à grain;
26. les installations de manutention d'hydrocarbure;
27. les installations de ravitaillement d'hydrocarbure et de propane;
28. les installations de maintenance des véhicules de manutention de cargaison;
29. les installations pour peinture au pistolet;
30. les ateliers de travail;
31. les aires de travail à chaud, qui impliquent une flamme vive ou des étincelles;
32. les aires de travail à chaud ou à froid dans des emplacements dangereux;
33. les espaces clos;
34. les désastres naturels;
35. notre voisinage et leurs risques particuliers;
36. attentat terroriste;
37. tous autres éléments non répertoriés dans l'énumération ci-haute.

2.1.1 Organigramme d'une Structure d'urgence

Coordination de l'urgence

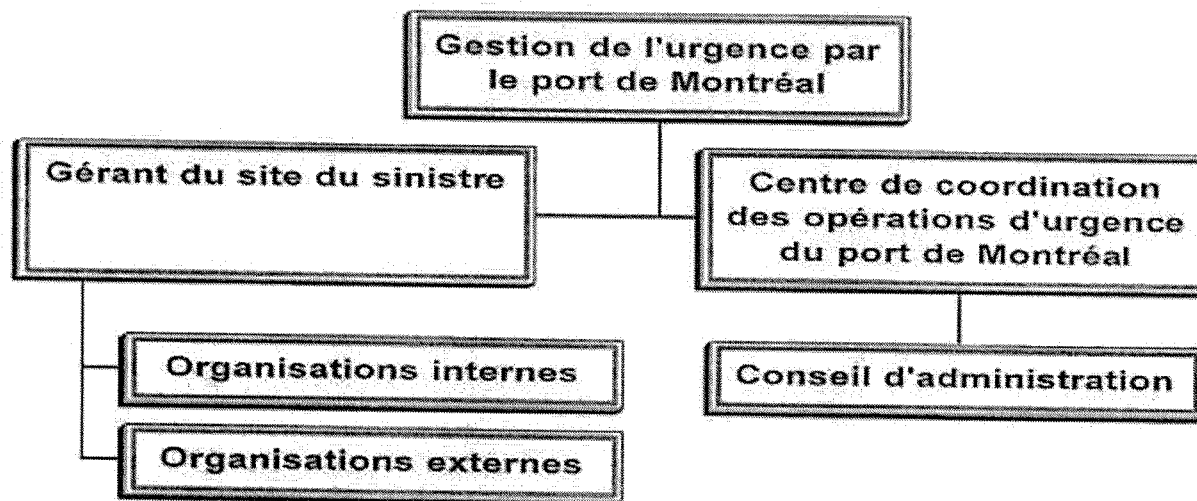


2.1.1.2 Organigramme du sous-fonctionnement d'une urgence - Capitainerie

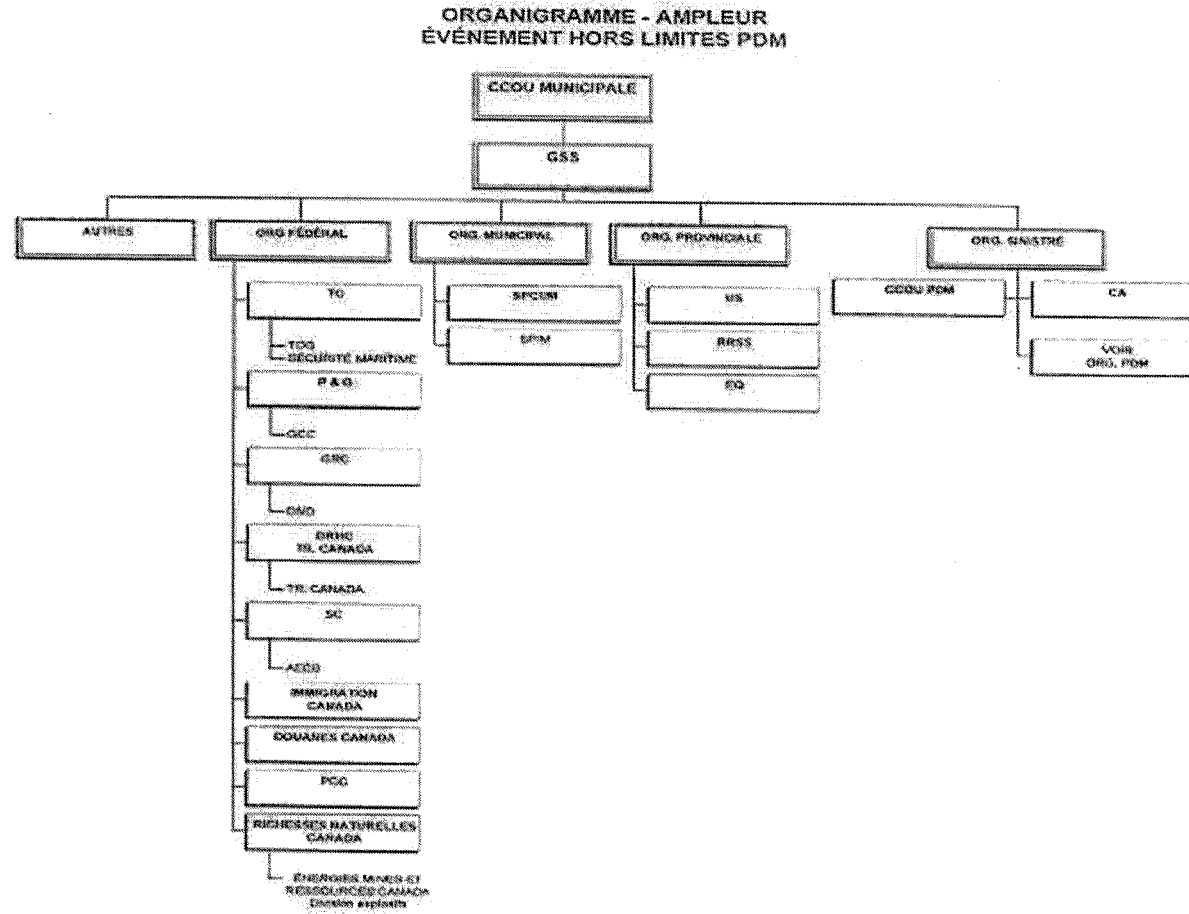


2.1.2 Organigramme – Événement dans les limites du port

ÉVÉNEMENT DANS LES LIMITES DU PORT

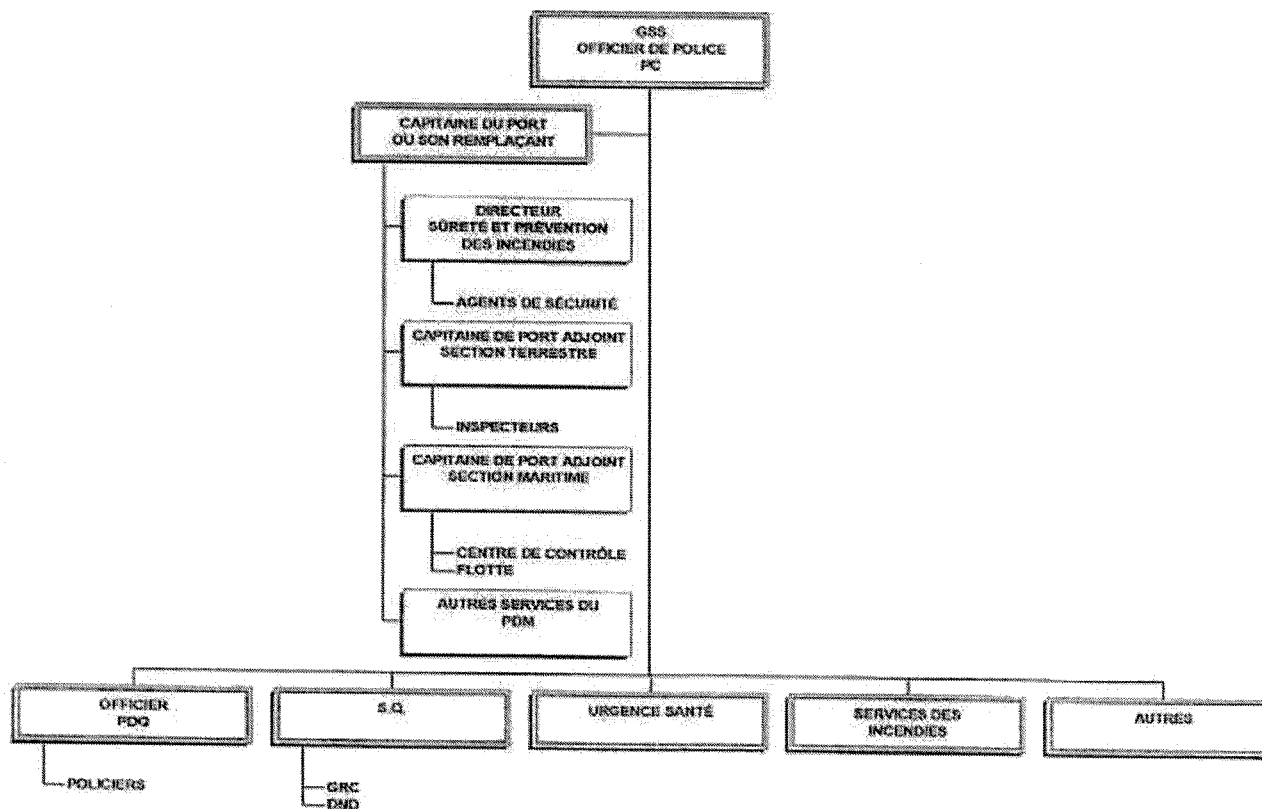


2.1.3 Organigramme – Ampleur / Événement hors limites du port de Montréal



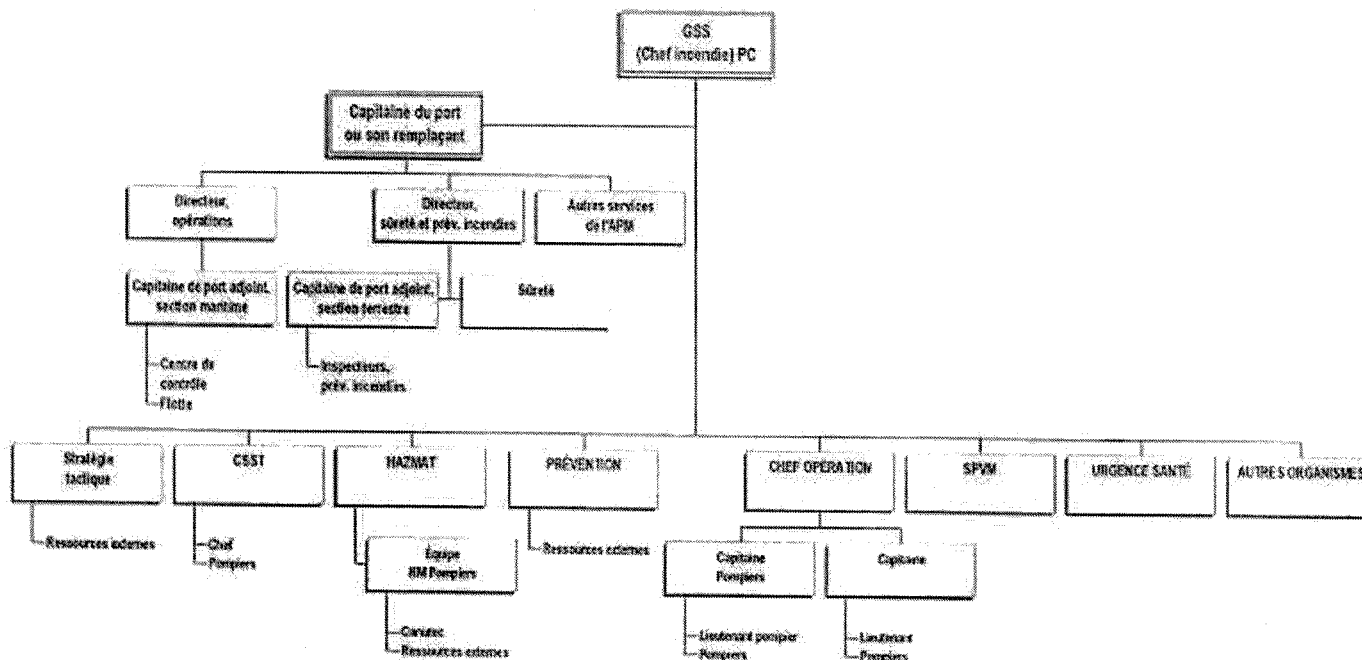
2.1.4 Organigramme – Événement qui requiert un service de police en première ligne

ÉVÉNEMENT QUI REQUIERT UN SERVICE DE POLICE EN PREMIÈRE LIGNE



2.1.5 Organigramme – Service d'incendie en première ligne

ÉVÈNEMENT QUI REQUIERT
LE SERVICE D'INCENDIE EN PREMIÈRE LIGNE





Port de Montréal
Port of Montreal

**GUIDE D'OPÉRATIONS
NORMALISÉES**

2001

TABLES DES MATIÈRES

CHAPITRE A : INCENDIE OU EXPLOSION À BORD D'UN NAVIRE À QUAI (AUTRE QU'UN TERMINAL)

CHAPITRE B : INCENDIE OU EXPLOSION À BORD D'UN NAVIRE À QUAI À CONTRECOEUR

B-1 SITUATION.....	B-2
B-2 INCENDIE MINEUR.....	B-2
B-3 INCENDIE MOYEN OU MAJEUR.....	B-3
B-4 COMMUNICATIONS.....	B-4
B-5 FINANCEMENT.....	B-4

CHAPITRE C : INCENDIE OU EXPLOSION SUR UN NAVIRE DANS LE TERMINAL PÉTROLIER

C-1 SITUATION.....	C-1
C-2 INCENDIE MINEUR.....	C-1
C-3 INCENDIE MAJEUR OU MOYEN.....	C-2
C-4 COMMUNICATIONS.....	C-3
C-5 PROCÉDURES D'URGENCE POUR LES TERMINAUX PÉTROLIERS.....	C-3
<i>Feu au terminal.....</i>	C-3
<i>Feu à bord d'un navire.....</i>	C-4
<i>Déversements, débordements ou rupture de tuyau.....</i>	C-4
<i>Numéros d'urgence.....</i>	C-4

CHAPITRE D : INCENDIE OU EXPLOSION À BORD D'UN NAVIRE SUR LE FLEUVE

D-1 SITUATION.....	D-1
D-2 CAS MINEUR.....	D-1
D-3 CAS MOYEN OU MAJEUR.....	D-2
D-4 COMMUNICATIONS.....	D-3

CHAPITRE E : POLLUTION MARITIME

E-1 CAS MINEUR.....	E-1
E-2 CAS MOYEN.....	E-1
E-3 CAS MAJEUR.....	E-3
E-4 FINANCEMENT.....	E-5
E-5 ÉVALUATION D'UNE NAPPE D'HYDROCARBURE.....	E-6
E-6 ÉVALUATION DE L'ÉPAISSEUR DE LA NAPPE.....	E-8
E-7 ÉVALUATION DE LA QUANTITÉ DÉVERSÉE.....	E-8

CHAPITRE F : COLLISION ENTRE DEUX (2) NAVIRES DANS LE PORT

F-1 INTERVENTION IMMÉDIATE.....	F-1
F-2 COLLISION MINEURE.....	F-1
F-3 COLLISION MOYENNE.....	F-1
F-4 COLLISION MAJEURE.....	F-2

CHAPITRE G : COLLISION D'UN NAVIRE AVEC UN QUAI

G-1 INTERVENTION IMMÉDIATE.....	G-1
G-2 COLLISION MINEURE D'UN NAVIRE AVEC UN QUAI.....	G-1
G-3 COLLISION MOYENNE D'UN NAVIRE AVEC UN QUAI.....	G-2
G-4 COLLISION MAJEURE D'UN NAVIRE AVEC UN QUAI.....	G-2
G-5 FINANCEMENT.....	G-3

CHAPITRE H : COLLISION D'UN NAVIRE AVEC UN PILIER DU PONT JACQUES CARTIER

H-1 INTERVENTION IMMÉDIATE.....	H-1
H-2 COLLISION MINEURE.....	H-1
H-3 COLLISION MOYENNE OU MAJEURE.....	H-2
H-4 FINANCEMENT.....	H-3

CHAPITRE I : NAVIRE ÉCHOUÉ DANS LE PORT

I-1 SITUATION.....	I-1
--------------------	-----

CHAPITRE J . INCENDIE OU EXPLOSION DANS UN ÉLÉVATEUR À GRAIN

J-1 SITUATION.....	J-1
J-2 INCENDIE MINEURE.....	J-1
J-3 INCENDIE MOYEN OU MAJEUR.....	J-2
J-4 COMMUNICATIONS.....	J-3
J-5 FINANCEMENT.....	J-3

CHAPITRE K : INCENDIE OU EXPLOSION DANS UNE INSTALLATION PORTUAIRE

K-1 SITUATION.....	K-1
K-2 INCENDIE MINEUR.....	K-1
K-3 INCENDIE MOYEN OU MAJEUR.....	K-2
K-4 COMMUNICATIONS.....	K-3
K-5 FINANCEMENT.....	K-4

CHAPITRE L : INCENDIE OU EXPLOSION DANS UNE INSTALLATION PORTUAIRE À CONTRECOEUR

L-1 SITUATION	L-1
L-2 INCENDIE MINEUR	L-1
L-3 INCENDIE MOYEN OU MAJEUR	L-2
L-4 FINANCEMENT	L-3

CHAPITRE M : INCIDENT DE MATIÈRES DANGEREUSES

M-1 SITUATION	M-1
M-2 ACTION INITIALE	M-1
M-3 INCIDENT MINEUR	M-2
M-4 INCIDENT MOYEN OU MAJEUR	M-2
M-5 COMMUNICATIONS	M-4
M-6 HISTORIQUE	M-4
M-7 FINANCEMENT	M-4

CHAPITRE N : INCIDENT IMPLIQUANT DES PIPELINES

N-1 SITUATION	N-1
---------------------	-----

CHAPITRE O : ÉCRASEMENT D'AÉRONEF

O-1 SITUATION	O-1
O-2 DÉTAILS SUR L'INCIDENT	O-1
<i>Dans tous les cas :</i>	O-1
<i>Si un navire est impliqué par la collision :</i>	O-2
<i>Si un terminal est impliqué :</i>	O-2

CHAPITRE P : APPEL À LA BOMBE

P-1 SITUATION	P-1
<i>Si l'appel est reçu directement au centre de contrôle de la capitainerie :</i>	P-1
<i>Si l'appel est reçu du répartiteur du 911</i>	P-1
<i>L'appel est reçu d'un des utilisateurs du port</i>	P-2
P-2 DÉTAILS DE L'INCIDENT	P-2

CHAPITRE Q : CATASTROPHES DE CAUSES NATURELLES

Q-1 SITUATION	Q-1
Q-2 COMMUNICATIONS	Q-2
Q-3 FINANCEMENT	Q-2
Q-4 TÂCHES ET RESPONSABILITÉS	Q-2

CHAPITRE R : CONFLITS DE TRAVAIL ET MANIFESTATION

R-1 SITUATION	R-1
R-2 INTERVENTION	R-1

- Les raffineries font partie d'une aide-mutuelle qui est appelée par le **terminal pétrolier**, au besoin, lorsqu'il survient un incendie près de leurs installations ou sur un navire à leurs quais. Le Service des incendies de Montréal-Est est en charge du combat incendie.

C-3 INCENDIE MAJEUR OU MOYEN

L'incendie est moyen ou majeur si le feu est hors de contrôle et qu'il se propage dans le navire. L'équipage du navire ne peut pas à lui seul éteindre l'incendie. Des vies humaines sont en danger.

- Dans ce cas, lors de la réception de l'appel, le **coordonnateur au centre de contrôle** doit aussitôt aviser l'inspecteur en prévention d'incendies ainsi que le capitaine de port adjoint en devoir en dehors des heures ouvrables de même que le capitaine de port adjoint, section terrestre.
- Le **coordonnateur du centre de contrôle** doit informer les intervenants suivants de la gravité de la situation et s'il y a des marchandises dangereuses à bord du navire. L'inspecteur en prévention d'incendies sera la personne ressource qui déterminera les marchandises dangereuses.

L'agent du navire voir bottin téléphonique à la Capitainerie

L'opérateur du terminal voir bottin téléphonique à la Capitainerie

Le Pilotage (514) 496-2156

Le vice-président, exploitation voir bottin téléphonique à la Capitainerie

Le directeur des communications voir bottin téléphonique à la Capitainerie

Le directeur des services financiers... voir bottin téléphonique à la Capitainerie

BST (Bureau de la sécurité des transports) (514) 633-3246

- Le **capitaine du port** se rend sur les lieux du sinistre en tant que **gérant du site du sinistre** au poste de commandement mobile. Avec lui, il y aura le capitaine ou l'agent du navire, le capitaine de port adjoint, section terrestre, l'inspecteur en prévention d'incendies, un représentant des pompiers de Montréal-Est et de la raffinerie impliquée.

Remorqueurs.....	(514) 849-2221
Ambulance.....	911
Environnement Canada.....	(514) 283-2333
Police CUM.....	911